

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE CONTRE  
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

# **Prestation électronique de service Transmission électronique de résultats d'analyse d'échantillons d'eau potable**

Systeme de suivi de l'eau potable (SEP)

Guide d'interprétation des rapports de contrôle – Fichiers XML

Version 3  
Mars 2021

## HISTORIQUE DU DOCUMENT

<b>Description</b>	<b>Date</b>
<p><b><u>Version 1.0</u></b> Création du document</p>	Septembre 2013
<p><b><u>Version 1.1</u></b> <u>Ajustement : Domaine 130 pour les paramètres :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">2,3,4,6-Tétrachlorophénol</p> <p style="padding-left: 40px;">2,4,6-Trichlorophénol</p> <p style="padding-left: 40px;">2,4-Dichlorophénol</p> <p style="padding-left: 40px;">Pentachlorophénol</p>	Janvier 2014
<p><b><u>Version 1.2</u></b></p> <p>Modification de la limite inférieure du paramètre « ACBRAC13 – Acide monobromoacétique » du type de contrôle « Organiques »</p> <p>Annexe 1 – Spécifications paramètres : retrait de la norme pour le chlore résiduel libre et le chlore résiduel total</p>	<u>Février 2015</u>
<p><b><u>Version 2</u></b> Projet de révision des spécifications réglementaires</p>	Novembre 2015
<p><b><u>Version 2.1</u></b> Révision linguistique pour diffusion sur Internet</p>	Juillet 2016
<p><b><u>Version 2.2</u></b> Dans le type de contrôle «Inorganiques», la limite inférieure du paramètre Cyanures (CYANUR10) a été abaissée à 0,001</p>	Septembre 2016
<p><b><u>Version 2.3</u></b> Dans le type de contrôle «Organiques», la limite supérieure du paramètre Chloroforme (Trichlorométhane) (CHLORO11) passe de 999,99 à 1010,00</p>	Novembre 2016
<p><b><u>Version 2.4</u></b> Modification du nom du Ministère et de l'adresse courriel de la boîte Eau potable – Information.</p>	Juillet 2020

<p><b><u>Version 2.5</u></b></p> <p>Annexe 1 – Spécifications paramètres Type de contrôle « Microbiologique eau brute », ajout du domaine d'accréditation 7 au paramètre « Entérocoques ».</p>	
<p><b><u>Version 3</u></b></p> <p>Modification du règlement sur la qualité de l'eau potable pour les analyses de plomb (entrée en vigueur le 25 mars 2021).</p> <p>Nouveaux messages d'erreur suite à l'ajout d'un indicateur permettant de confirmer ou non la conformité des normes de prélèvement du plomb et du cuivre (Article 2.1 de l'annexe 4 du RQEP) et de nouveaux paramètres d'analyse pour le plomb et le cuivre.</p>	Mars 2021

# Table des matières

<b>Système de suivi de l'eau potable (SEP)</b>	<b>1</b>
<b>Rapports de contrôle – Fichiers de format XML</b>	<b>1</b>
Introduction	1
Figure 1 – Rapport sommaire	2
Messages d'erreur et exemples	5
<b>ANNEXE 1 - SPÉCIFICATIONS DES PARAMÈTRES</b>	<b>12</b>

---

# Systeme de suivi de l'eau potable (SEP)

## RAPPORTS DE CONTRÔLE – FICHIERS DE FORMAT XML

### Introduction

Ce guide est produit à l'intention du personnel des laboratoires qui effectuent la transmission électronique et le suivi des résultats d'analyse de l'eau potable au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À la suite du traitement des fichiers contenant les résultats d'analyse, des rapports de contrôle sont envoyés à l'adresse électronique fournie par les laboratoires. Les rapports inclus dans le courriel sont au format PDF et ils sont expédiés à partir de l'adresse suivante : [no-reply@environnement.gouv.qc.ca](mailto:no-reply@environnement.gouv.qc.ca). Ce guide vous présente la façon d'interpréter ces rapports.

Les rapports de contrôle sont envoyés à une seule personne par laboratoire accrédité. Il est donc important de nous aviser de tout changement dans l'adresse électronique à laquelle ces rapports doivent être envoyés. Vous pouvez le faire en utilisant l'adresse suivante : [eaupotable.info@environnement.gouv.qc.ca](mailto:eaupotable.info@environnement.gouv.qc.ca). Cependant, afin d'éviter les modifications, vous pouvez créer une boîte de courriel commune à laquelle vous pourrez donner accès à plusieurs membres de votre personnel.

Contenu du courriel

Voici un exemple du contenu du courriel qui vous est envoyé :

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le rapport de contrôle concernant le traitement du fichier : `menv_lch_bac_20130311_d3ca_pur0.xml`

Ce message vous a été transmis par un système automatisé, veuillez ne pas y répondre.

Merci

Un rapport de contrôle est envoyé à chacune des régions selon la répartition administrative des installations inscrites dans votre fichier. La première page est un sommaire du contenu du fichier traité. Si toutes les données liées aux échantillons traités sont acceptées dans la banque de données, ce rapport ne contiendra que la première page, qui est un sommaire du traitement du fichier transmis (voir la figure 1).

Pour un même fichier transmis, plusieurs rapports peuvent être produits si des erreurs concernant des installations situées dans des régions administratives différentes sont relevées. Sinon, il ne devrait y avoir qu'un seul rapport.

## Figure 1 – Rapport sommaire

Ce rapport présente la date de traitement du fichier, le nom du fichier, le nom du laboratoire, son numéro d'accréditation et le nombre total d'échantillons reçus associés au fichier, lesquels sont ensuite répartis par types de contrôle. Il présente également le nombre d'échantillons pour lesquels des données ont été refusées par l'application, répartis par types de contrôle.

2020-06-29 15:52:41	Page : 1
<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> <b>SYSTÈME EAU POTABLE – TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES</b> <b>Traitement d'un fichier XML de transfert électronique de résultats d'analyse</b>	
<b>Rapport sommaire</b>	
Date de traitement : 2020-06-29	
Nom du fichier : SEP_fichier_XML.xml	
Laboratoire traitant : Centre d'expertise en analyse environnemental du Québec - 314	
No d'accréditation du laboratoire traitant : 314	
Nombre total d'échantillons reçus : 1	
Contrôle organique et THM : 0	
Contrôle inorganique : 0	
Contrôle microbiologique eau distribuée : 1	
Contrôle microbiologique eau brute : 0	
Contrôle non valide : 0	
Nombre d'échantillons non valide : 0	
Contrôle organique et THM : 0	
Contrôle inorganique : 0	
Contrôle microbiologique eau distribuée : 0	
Contrôle microbiologique eau brute : 0	
Contrôle non valide : 0	
Pour toute information additionnelle concernant un échantillon, vous devez communiquer avec la Direction régionale située sur le même territoire administratif que l'installation pour laquelle cet échantillon a été analysé.	
*** FIN DU RAPPORT ***	

Les rapports référant aux échantillons pour lesquels des données sont erronées et qui sont associés au sommaire débutent à la page 2 du fichier PDF et contiennent les cinq (5) sections suivantes :

1. En-tête;
2. Transmission;
3. Échantillon;
4. Résultats d'analyse;
5. Remarques.

2020-06-29 16:11:35		Page : 3	
<b>MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b> <b>SYSTÈME EAU POTABLE - TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DES DONNÉES</b>			
Région administrative : 01	Numéro installation : X0000013	Nom installation : Système de distribution d'eau potable SEP inc.	
<b>LISTE DES ÉCHANTILLONS MICROBIOLOGIQUE EAU DISTRIBUÉE NON VALIDES</b>			
<b>Section Transmission :</b> Aucune erreur détectée			
<b>Section échantillon :</b> Numéro d'échantillon-date de prélèvement : Ech-1 - 2020-06-29			
<b>Libellé</b> PreleveMesurePar	<b>Valeur</b>	<b>Erreurs détectées</b> Le nom du préleveur est obligatoire.	
<b>Section Résultats d'analyse :</b> Aucune erreur détectée			
<b>Remarque :</b> Éch valide			
*** FIN DU RAPPORT ***			

<b>Section « En-tête »</b>	Cette section contient la date et l'heure du traitement, le numéro de la région administrative, le numéro de l'installation et le nom de cette dernière.
<b>Section « Transmission »</b>	Cette section contient les éléments d'erreur liés à la transmission du fichier. Si le fichier n'en contient aucune, le libellé « Aucune erreur détectée » sera affiché.
<b>Section « Échantillon »</b>	Cette section contient les éléments d'erreur liés à l'identification de l'échantillon.  <b>Note :</b> Le numéro d'échantillon et la date de prélèvement de l'échantillon comportant une erreur sont toujours inscrits à la première ligne de cette section.
<b>Section « Résultats d'analyse »</b>	Cette section contient les éléments d'erreur liés à un ou à plusieurs résultats d'analyse.
<b>Section « Remarques »</b>	Cette section contient la remarque qui s'applique à l'échantillon pour lequel des données sont erronées.
<b>*** FIN DU RAPPORT ***</b>	La mention « Fin du rapport » indique la fin du document.

Les sections contiennent trois colonnes, soit :

1. Libellé : le nom de la balise du fichier XML;
2. Valeur : la valeur inscrite dans la balise du fichier XML;
3. Erreurs détectées : le libellé du message d'erreur.



## Messages d'erreur et exemples

Libellé	Exemple	Commentaires
{0} est obligatoire. <i>{0} correspond au nom du champ</i>	Le lieu de prélèvement est obligatoire.	
{0} doit avoir une valeur {2}. <i>{0} correspond au nom du champ</i> <i>{2} correspond à la valeur</i>		
Le type d'analyse {0} est invalide pour une installation de {1}. <i>{0} correspond au nom du type d'analyse</i> <i>{1} correspond à «distribution» ou «production» selon le contexte</i>	Un type d'analyse concernant l'eau brute ne peut être associé à une installation de distribution.  Un type d'analyse concernant l'eau distribuée ne peut être associé à une installation de production.	
L'accréditation de ce laboratoire n'était pas active au moment de l'analyse de ce paramètre.		
L'accréditation de ce laboratoire ne permet pas l'analyse du paramètre {0}. <i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i>	Ce laboratoire n'est pas accrédité pour l'analyse du paramètre cuivre.	
L'accréditation de ce laboratoire sous-traitant ne permet pas l'analyse de ce paramètre {0}. <i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i>	Ce laboratoire sous-traitant n'est pas accrédité pour l'analyse du paramètre chlorodibromométhane.	
L'accréditation du laboratoire sous-traitant {0} n'était pas active au moment de l'analyse. <i>{0} correspond au NumeroAccreditationLaboratoireSousTraitant</i>	L'accréditation du laboratoire sous-traitant 400 n'était pas active au moment de l'analyse.	
{0} doit prendre l'une de ces valeurs : « O » ou « N ». <i>{0} correspond au nom de l'indicateur</i>	Le champ de l'indicateur de conformité retrouvée doit prendre la valeur « O » ou « N ».	
Le numéro d'accréditation du laboratoire sous-traitant ne peut être le même que celui du laboratoire traitant.		
Ce résultat d'analyse ne respecte pas le délai d'analyse exigé.		
Le type de contrôle {0} ne peut être effectué pour une installation de production. <i>{0} correspond au CodeTypeControle</i>	Le type de contrôle 2 ne peut être effectué pour une installation de production.	

Libellé	Exemple	Commentaires
<p>La date {0} doit être inférieure ou égale à la date du jour.</p> <p><i>{0} correspond au nom du champ date concerné</i></p>	<p>La date de prélèvement doit être antérieure ou égale à la date du jour.</p>	
<p>La date {0} doit être supérieure ou égale à la date de prélèvement de l'échantillon.</p> <p><i>{0} correspond au nom du champ date concerné</i></p>	<p>La date d'analyse doit être postérieure ou égale à la date de prélèvement de l'échantillon.</p>	
<p>L'échantillon est rejeté car le résultat d'analyse du paramètre {0} est inférieur à sa limite inférieure.</p> <p><i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i></p>	<p>L'échantillon est rejeté car le résultat d'analyse du paramètre ACBRAC13 est inférieur à sa limite inférieure.</p>	
<p>L'échantillon est rejeté car le résultat d'analyse du paramètre {0} est supérieur à sa limite supérieure.</p> <p><i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i></p>	<p>L'échantillon est rejeté car le résultat d'analyse du paramètre ESCCOL10 est supérieur à sa limite supérieure.</p>	
<p>L'échantillon est rejeté car le résultat d'analyse du paramètre {0} ne respecte pas son facteur de précision.</p> <p><i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i></p>	<p>L'échantillon est rejeté car le résultat d'analyse du paramètre CHRELI10 ne respecte pas son facteur de précision.</p>	
<p>Lorsque l'échantillon est indiqué rejeté, vous devez inscrire la cause du rejet.</p>		
<p>La date de réception au laboratoire moins 2 jours doit être antérieure ou égale à la date du prélèvement.</p>		
<p>Des résultats d'analyses sont existants pour cette combinaison : numéro d'installation «{0}», date de prélèvement «{1}», numéro d'échantillon «{2}» et numéro de laboratoire «{3}».</p> <p><i>{0} correspond au NumeroInstallation</i>  <i>{1} correspond à DateHeurePrelevement</i>  <i>{2} correspond au NumeroEchantillon</i>  <i>{3} correspond au NumeroAccreditationLaboratoireTraitant</i></p>	<p>Des résultats d'analyse existent pour cette combinaison : numéro d'installation « X2114253 », date de prélèvement « 2013-09-03 », numéro d'échantillon « 70379 » et numéro de laboratoire « 400 ».</p>	
<p>Le code du type de lieu de prélèvement {0} ne peut être accepté pour une installation de distribution.</p> <p><i>{0} correspond au CodeTypeLieuPrelevementEchantillon</i></p>		
<p>Le code du type de lieu de prélèvement {0} ne peut être accepté pour une installation de production.</p> <p><i>{0} correspond au CodeTypeLieuPrelevementEchantillon</i></p>		

Libellé	Exemple	Commentaires
<p>La valeur {0} n'est pas permise pour le paramètre d'analyse {1}.</p> <p><i>{0} correspond à ValeurResultat</i>  <i>{1} correspond au CodeParametreAnalyse</i></p>	<p>La valeur « ABS » n'est pas permise pour le paramètre d'analyse PLOMB11.</p>	
<p>Les valeurs permises pour l'indicateur Transmission Test sont : O ou N.</p>		
<p>Le numéro d'accréditation du laboratoire {0} est inconnu.</p> <p><i>{0} correspond au NumeroAccreditationLaboratoireTraitant</i></p>	<p>Le numéro d'accréditation du laboratoire 400 est inconnu.</p>	
<p>Le code de type de contrôle {0} est invalide.</p> <p><i>{0} correspond au CodeTypeControle</i></p>	<p>Le code du type de contrôle 40 est invalide.</p>	
<p>Ce numéro d'installation {0} n'est pas valide.</p> <p><i>{0} correspond au NumeroInstallation</i></p>	<p>Le numéro d'installation X0X0X0X0 n'est pas valide.</p>	
<p>Le code du type de lieu de prélèvement {0} est invalide.</p> <p><i>{0} correspond au CodeTypeLieuPrelevementEchantillon</i></p>	<p>Le code du type de lieu de prélèvement A est invalide.</p>	
<p>Le code de la catégorie du responsable du prélèvement {0} est invalide.</p> <p><i>{0} correspond au CodeCategorieResponsablePrelevement</i></p>	<p>Le code de la catégorie du responsable du prélèvement 2 est invalide.</p>	
<p>Le code de paramètre d'analyse {0} est invalide.</p> <p><i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i></p>	<p>Le code de paramètre d'analyse EC1224 est invalide.</p>	
<p>Le type d'analyse {0} n'est pas permis pour le type de contrôle {1}.</p> <p><i>{0} correspond au CodeTypeAnalyse errone</i>  <i>{1} correspond au nom du type de controle</i></p>	<p>Le type d'analyse 1 n'est pas permis pour le type de contrôle « Inorganiques ».</p>	
<p>Le code du paramètre d'analyse {0} est inactif.</p> <p><i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse</i></p>	<p>Le code du paramètre d'analyse CUIVRE11 est inactif.</p>	
<p>L'échantillon {0} ne possède aucun résultat d'analyse.</p> <p><i>{0} correspond au NumeroEchantillon</i></p>	<p>Aucun résultat d'analyse n'est associé à l'échantillon 29995.</p>	

Libellé	Exemple	Commentaires
Les caractères permis pour ce champ sont des valeurs numériques, des valeurs alphabétiques non accentuées ou le tiret -. Tous les autres caractères sont interdits.		
Le code du paramètre d'analyse {0} est invalide pour le type de contrôle {1}.  <i>{0} correspond au CodeParametreAnalyse {1} correspond au CodeTypeControle</i>	Le code du paramètre d'analyse COLATY10 est invalide pour le type de contrôle 1.	
L'installation doit être active, active incomplète ou à l'étude pour y traiter des échantillons.		
La date d'analyse doit être postérieure ou égale à la date de réception de l'échantillon {0}.  <i>{0} correspond à la date de réception de l'échantillon</i>	La date d'analyse doit être postérieure ou égale à la date de réception de l'échantillon (2015-05-20).	
Le domaine de valeur associé au paramètre n'est pas actif.		
Le type de contrôle {0} ne peut être effectué pour une installation de distribution.  <i>{0} correspond au CodeTypeControle</i>	Le type de contrôle « Microbiologique eau brute » ne peut être effectué pour une installation de distribution.	
Pour le type de contrôle {0}, vous avez transmis des résultats d'analyse pour le paramètre {1} alors que l'indicateur d'échantillon rejeté est à O.  <i>{0} correspond au CodeTypeControle {1} correspond au CodeParametreAnalyse</i>	Pour le type de contrôle « Microbiologique eau distribuée », vous avez transmis des résultats d'analyse pour le paramètre ESCCOL10 alors que l'indicateur d'échantillon rejeté est à « O ».	Seules les mesures de chlore sont acceptées.
L'installation de production a un type de provenance d'eau souterraine, il n'est pas possible de faire des analyses d'eau de surface.		
L'installation de production a un type de provenance d'eau de surface, il n'est pas possible de faire des analyses d'eau souterraine.		
Impossible de déterminer la valeur du profil " Nord du 55° parallèle ". Veuillez communiquer avec la direction régionale concernée, afin que les corrections appropriées soient apportées.	Des vérifications supplémentaires ont été ajoutées dans le système SEP afin de respecter le règlement en vigueur. Ainsi, pour la transmission de résultats d'analyse pour le type d'analyse « Microbiologique – Art. 11 », SEP doit savoir, pour un véhicule-citerne, si l'installation est	

Libellé	Exemple	Commentaires
	située au nord du 55e parallèle. Vous obtiendrez ce message d'erreur si cette information n'est pas inscrite dans SEP. Seul un intervenant régional peut mettre à jour cette information. Pour pouvoir transmettre vos résultats d'analyse, vous devrez donc communiquer avec la direction régionale responsable de l'installation pour lui demander de compléter le profil « Nord du 55 ».	
Impossible de déterminer la valeur du profil " Eau considérée de surface ". Veuillez communiquer avec la direction régionale concernée, afin que les corrections appropriées soient apportées.	Des vérifications supplémentaires ont été ajoutées dans le système SEP afin de respecter le règlement en vigueur. Ainsi, pour la transmission de résultats d'analyse pour le paramètre Nitrates+Nitrites (exprimés en N) (CodeParametreAnalyse = NITNIT10), SEP doit savoir si, pour cette installation, l'eau est considérée comme de l'eau de surface ou non. Vous obtiendrez ce message d'erreur si cette information n'est pas inscrite dans SEP. Seul un intervenant régional peut mettre à jour cette information. Pour pouvoir transmettre vos résultats d'analyse, vous devrez donc communiquer avec la direction régionale responsable de l'installation pour lui demander de compléter le profil « Eau considérée de surface ».	
Le code du type de lieu de prélèvement doit être " Eau brute " pour le type de contrôle " Microbiologique eau brute ".		
Le type d'analyse {0} est inactif. <i>{0} correspond au nom du type d'analyse qui est inactif</i>	Le type d'analyse « Microbiologiques » est inactif.	
Impossible de déterminer le type de provenance de l'eau de l'installation de production. Veuillez communiquer avec la direction régionale concernée, afin que les corrections appropriées soient apportées.	Des vérifications supplémentaires ont été ajoutées dans le système SEP afin de respecter le règlement en vigueur. Ainsi, pour la transmission de résultats d'analyse pour le type de contrôle « Microbiologique Eau brute », SEP doit savoir si la provenance de l'eau à l'installation est souterraine ou de surface. Vous obtiendrez ce message d'erreur si cette information n'est pas inscrite dans SEP. Seul un intervenant régional peut mettre à jour cette information. Pour pouvoir transmettre vos résultats d'analyse, vous devrez donc communiquer avec la direction régionale responsable de l'installation pour lui demander de compléter l'information sur la provenance de l'eau.	

Libellé	Exemple	Commentaires
La valeur <10 n'est pas permise pour une installation de production dont la provenance de l'eau est souterraine.		
La valeur {0} est permise seulement pour un laboratoire traitant accrédité au domaine {1}.  <i>{0} correspond à la valeur du résultat {1} correspond au domaine d'accréditation</i>	La valeur « PRE » est uniquement permise pour un laboratoire traitant accrédité pour le domaine 4.	
La valeur {0} est permise seulement pour un laboratoire sous-traitant accrédité au domaine {1}.  <i>{0} correspond à la valeur du résultat {1} correspond au domaine d'accréditation</i>	La valeur « <10 » est uniquement permise pour un laboratoire sous-traitant accrédité pour les domaines 30 ou 32.	
Vous ne pouvez saisir une cause du rejet puisque l'échantillon n'est pas rejeté.		
Vous ne pouvez sélectionner un type d'analyse demandé en vertu du RQEP ainsi que «Analyse hors du suivi du RQEP» dans le même échantillon.		
L'indicateur de normes de prélèvement du plomb est coché « {0} », vous devez saisir votre résultat dans le paramètre « {1} ({2}) ».  <i>{0} correspond à la valeur Oui ou Non {1} correspond le nom du paramètre {2} correspond au code du paramètre</i>	L'indicateur de normes de prélèvement du plomb est coché « Oui », vous devez saisir votre résultat dans le paramètre « Plomb – Premier litre après 30 min. stagnation (PLOMB13) ».  L'indicateur de normes de prélèvement du plomb est coché « Oui », vous devez saisir votre résultat dans le paramètre « Cuivre - Premier litre après 30 min. stagnation (CUIVRE13) ».	Pour un échantillon prélevé selon les modalités exigibles pour le suivi du plomb et du cuivre (article 2.1 de l'annexe 4 du RQEP), le résultat d'analyse de plomb doit être transmis via le paramètre d'analyse « PLOMB13 » et le résultat d'analyse de cuivre via le paramètre d'analyse « CUIVRE13».
La présence de l'indicateur de normes de prélèvement du plomb est incohérente avec les types d'analyse demandés.		Pour les types de contrôle : « 3 - Organiques et THM » « 6 – Microbiologique eau distribuée » « 7 – Microbiologique eau brute » la nouvelle balise « IndicateurPrelevementPlomb » ne doit être inscrite dans l'échantillon.  Cette balise est exclusivement réservée au type de contrôle « 2 – Inorganiques ».
La présence de l'indicateur de norme de prélèvement du plomb n'est pas applicable pour le règlement en vigueur au moment du prélèvement.		La nouvelle balise « IndicateurPrelevementPlomb », ainsi que les nouveaux paramètres d'analyse

Libellé	Exemple	Commentaires
		« PLOMB13 » et « CUIVRE13 » ne doivent pas être utilisés dans un échantillon dont le prélèvement est antérieur au 25 mars 2021.

Le guide de production de fichiers XML donne plus de détails sur les types de contrôle et d'analyse. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/systeme-suivi/enligne.htm>.

## ANNEXE 1 - SPÉCIFICATIONS DES PARAMÈTRES

Contrôle	Analyse	Code	Paramètre	Facteur de précision	Norme	Unité de mesure	Limite inférieure	Limite supérieure	Délai de conservation	Domaine d'accréditation
Microbiologique eau distribuée	Microbiologique – Art. 11	CHRELI10	Chlore résiduel libre (terrain)	2		mg/l	0	11,01		
		CHRETO10	Chlore résiduel total (terrain)	2		mg/l	0	11,01		
		COLATY11	Colonies atypiques (coliformes totaux)	0	200	UFC/100 ml	0	99999999		1
		COLIFO10	Coliformes totaux	0	10	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	1, 4
		ESCCOL10	Escherichia coli	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	1, 4

Contrôle	Analyse	Code	Paramètre	Facteur de précision	Norme	Unité de mesure	Limite inférieure	Limite supérieure	Délai de conservation	Domaine d'accréditation
Microbiologique eau brute	Eau brute de surface – Art. 53.0.1	ESCCOL10	Escherichia coli	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	30, 32
	Eau brute de surface – Art. 22.0.1	ESCCOL10	Escherichia coli	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	30, 32
	Eau brute souterraine – Art. 13-a1	STRFEC10	Entérocoques	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	2, 7
		ESCCOL10	Escherichia coli	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	1, 4
	Eau brute souterraine – Art. 13-a2	COLIPH30	Coliphages F-Spécifiques	0	0	UFP/100 ml	0	99999999	2 jours	6
	Eau brute souterraine – Art. 21.1	STRFEC10	Entérocoques	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	2,7
		ESCCOL10	Escherichia coli	0	0	UFC/100 ml	0	99999999	2 jours	1, 4



Contrôle	Analyse	Paramètre d'analyse	Nom du paramètre	Facteur de précision	Norme	Unité de mesure	Limite inférieure	Limite supérieure	Délai de conservation	Domaine d'accréditation
Organiques et THM	Organiques - Art. 19	11DICH11	1,1-Dichloroéthylène (appellation par le CEAEQ : 1,1-dichloroéthène)	3	10	µg/l	0,03	100000000	7 jours	140
		12DICH21	1,2-Dichlorobenzène	3	150	µg/l	0,03	1000000	7 jours	140
		12DICH31	1,2-Dichloroéthane	3	5	µg/l	0,01	10000000	7 jours	140
		14DICH11	1,4-Dichlorobenzène	3	5	µg/l	0,001	1000000	7 jours	140
		2346TE11	2,3,4,6-Tétrachlorophénol	3	70	µg/l	0,04	10000000	14 jours	130, 131
		246TRI11	2,4,6-Trichlorophénol	3	5	µg/l	0,05	10000000	14 jours	130, 131
		24DICH11	2,4-Dichlorophénol	3	700	µg/l	0,05	10000000	14 jours	130, 131
		ATRAZI11	Atrazine et ses métabolites	3	3,5	µg/l	0,01	10000000	7 jours	175
		BEAPYR11	Benzo(a)pyrène	4	0,01	µg/l	0,002	10000000	7 jours	120
		BENZEN11	Benzène	2	0,5	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	140, 141
		CARBAR11	Carbaryl	2	70	µg/l	0,03	999,99	7 jours	171, 175
		CARBOF11	Carbofurane	3	70	µg/l	0,01	999,999	7 jours	171, 175
		CHLORO31	Monochlorobenzène (appellation par le CEAEQ : Chlorobenzène)	2	60	µg/l	0,01	99999999,99	7 jours	140
		CHLORP11	Chlorpyrifos	2	70	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	175
		CHLVIN11	Chlorure de vinyle	2	2	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	140
		DI24PH10	Acide dichloro-2,4-Phénoxyacétique (2,4-D)	2	70	µg/l	0,01	99999999,99	21 jours	172, 176
		DIAZIN11	Diazinon	3	14	µg/l	0,02	99,999	7 jours	174, 175
		DICAMB11	Dicamba	2	85	µg/l	0,02	99999999,99	21 jours	176
		DICHLO21	Dichlorométhane	2	50	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	140
		DIQUAT11	Diquat	2	50	µg/l	0,2	99,99	28 jours*	170
		DIURON11	Diuron	3	110	µg/l	0,02	10000000	7 jours	175
		GLYPHO10	Glyphosate	2	210	µg/l	0,6	99999999,99	28 jours*	177
		METOLA11	Métolachlore	3	35	µg/l	0,002	10000000	7 jours	175
		METRIB11	Métribuzine	2	60	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	175
		PARAQU11	Paraquat (en dichlorures)	2	7	µg/l	0,2	99,99	28 jours*	170
		PENTAC11	Pentachlorophénol	3	42	µg/l	0,04	10000000	14 jours	130, 131
		PICLOR11	Piclorame	2	140	µg/l	0,02	99999999,99	21 jours	172, 176
		SIMAZI11	Simazine	3	9	µg/l	0,001	10000000	7 jours	175
		TETCAR11	Tétrachlorure de carbone	2	5	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	140
		TETRAC11	Tétrachloroéthylène (appellation par le CEAEQ : 1,1,2,2-tétrachloroéthène)	2	25	µg/l	0,03	99999999,99	7 jours	140
		TRICHL21	Trichloroéthylène (appellation par le CEAEQ : trichloroéthène)	2	5	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	140
		TRIFLU11	Trifluraline	2	35	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	175
		ALDTOT11	Aldicarbe et ses métabolites	2	7	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	178

Contrôle	Analyse	Paramètre d'analyse	Nom du paramètre	Facteur de précision	Norme	Unité de mesure	Limite inférieure	Limite supérieure	Délai de conservation	Domaine d'accréditation
		ACDIBR13	Acide dibromoacétique	2	60	µg/l	0,5	99999999	14 jours	152
		ACDIAC13	Acide dichloroacétique	2	60	µg/l	0,5	99999999	14 jours	152
		ACBRAC13	Acide monobromoacétique (appellation par le CEAEQ : Acide bromoacétique)	2	60	µg/l	0,5	99999999	14 jours	152
		ACCHAC13	Acide monochloroacétique (appellation par le CEAEQ : Acide chloroacétique)	2	60	µg/l	0,8	99999999	14 jours	152
		ACTRCH13	Acide trichloroacétique	2	60	µg/l	0,6	99999999	14 jours	152
		MCPA13	Acide (4-chloro-2-méthylphénoxy) acétique MCPA	2	30	µg/l	0,01	99999999	21 jours	172, 176
		ALDDIE10	Aldrine et dieldine	3	0,7	µg/l	0,005	9,999	7 jours	173
		AZIMET11	Azinphos-méthyle	3	17	µg/l	0,01	10000000	7 jours	175
		BENDIO10	Bendiocarbe	2	27	µg/l	0,01	99999999,99	7 jours	175
		BROMOX10	Bromoxynil	2	3,5	µg/l	0,01	99999999,99	21 jours	176
		CYANAZ11	Cyanazine	3	9	µg/l	0,02	10000000	7 jours	175
		DICMET10	Diclofop-méthyle	2	7	µg/l	0,02	99999999,99	21 jours	176
		DIMETH11	Diméthoate	2	14	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	175
		DINOSE10	Dinosèbe	2	7	µg/l	0,04	99999999,99	21 jours	176
		MALATH11	Malathion	2	140	µg/l	0,01	99999999,99	7 jours	175
		METHOX11	Méthoxychlore	2	700	µg/l	0,02	999,99	7 jours	173, 175
		MICRLR13	Microcystines (équivalent toxique microcystine-LR)	2	1,5	µg/l	0,02	99999999,9	7 jours	183
		ACINIT11	Nitrotriacétique, acide (NTA)	2	280	µg/l	0,01	99999999,99	7 jours	52
		PARATH11	Parathion	2	35	µg/l	0,02	99,99	7 jours	174, 175
		PHORAT11	Phorate	2	1,4	µg/l	0,02	99999999,99	7 jours	175
	TERBUF11	Terbufos	2	0,5	µg/l	0,03	99999999,99	7 jours	175	
	<b>Trihalométhanes - Art. 18</b>	BROMOD11	Bromodichlorométhane	2	80	µg/l	0,01	999,99	7 jours	150
		BROMOF11	Bromoforme (tribromométhane)	2	80	µg/l	0,01	999,99	7 jours	150
		CHLORO11	Chloroforme (trichlorométhane)	2	80	µg/l	0,01	1010,00	7 jours	150
CHLORO21		Chlorodibromométhane	2	80	µg/l	0,01	999,99	7 jours	150	

Contrôle	Analyse	Paramètre d'analyse	Nom du paramètre	Facteur de précision	Norme	Unité de mesure	Limite inférieure	Limite supérieure	Délai de conservation	Domaine d'accréditation
Inorganiques	<b>Bromates – Art. 15</b>	BROMAT11	Bromates	4	0,01	mg/l	0,0001	999,9999	28 jours	19
	<b>Chlorites et chlorates – Art. 15</b>	CHLORA10	Chlorates	4	0,8	mg/l	0,0001	99999999	28 jours	151
		CHLORI10	Chlorites	4	0,8	mg/l	0,0001	99999999	14 jours	151
	<b>Inorganiques – Art. 14</b>	ANTIMO11	Antimoine	6	0,006	mg/l	0,000001	9,999999	180 jours	28
		ARSENI11	Arsenic	5	0,01	mg/l	0,00001	9,99999	180 jours	13
		BARYUM10	Baryum	5	1	mg/l	0,00001	99,99999	180 jours	11
		BORE10	Bore	3	5	mg/l	0,001	99,999	180 jours	11
		CADMIU10	Cadmium	6	0,005	mg/l	0,000001	0,999999	180 jours	11
		CHRTOT10	Chrome	6	0,05	mg/l	0,000001	9,999999	180 jours	11
		CYANUR10	Cyanures	3	0,2	mg/l	0,001	9,999	14 jours	15
		FLUORU10	Fluorures	3	1,5	mg/l	0,001	99,999	28 jours	15, 29
		MERCUR10	Mercure	6	0,001	mg/l	0,000001	0,199999	28 jours	12
		SELENI10	Sélénium	4	0,01	mg/l	0,0001	0,9999	180 jours	13
		URANIU10	Uranium	6	0,02	mg/l	0,000001	0,999999	180 jours	14
	<b>Nitrates/nitrites – Art. 14</b>	NITNIT10	Nitrates+Nitrites (exprimés en N)	2	10	mg/l	0,01	999,99	28 jours	15, 21
		PH11	pH	2	8,5	u	4	11		
		NITRIT11	Nitrites (exprimés en N)	3	1	mg/l	0,001	9,999	2 jours	17
	<b>Plomb et cuivre – Art. 14.1</b>	PLOMB11 avant le 25 mars 2021	Plomb	6	0,01	mg/l	0,000001	2,999999	180 jours	11
		CUIVRE11 avant le 25 mars 2021	Cuivre	6	1	mg/l	0,000001	99,999999	180 jours	11, 16, 27

		PLOMB13 à compter du 25 mars 2021	Plomb – Premier litre après 30 min. stagnation	6	0,005	mg/l	0,000001	2,999999	180 jours	11
		CUIVRE13 à compter du 25 mars 2021	Cuivre – Premier litre après 30 min. stagnation	6	1	mg/l	0,000001	99,999999	180 jours	11, 16, 27
	<b>Turbidité – Art. 21</b>	TURBID10	Turbidité	3	5	UTN	0,001	299,999	2 jours	15, 18



**Environnement  
et Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 